

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6a. ANNEE.

« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi de l'environnement pas. »

ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 26 Janvier 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### Littérature Canadienne.

#### LE PEUPLE

ET SES BESOINS.  
Par J. C. Taché.

(Suite et fin.)

#### Besoins du Peuple dans l'Ordre matériel.

##### III.

Une réforme dans le département de la poste est demandée avec une telle énergie et par un concours si unanime de tous les citoyens de toutes les origines et de tous les partis, que cette réforme sera indubitablement accordée.

La loi des banqueroutes fait un tel mal, est la cause de tant de supercheries, a une si délétère influence sur la classe mercantile et de fait sur toutes les classes de la société que, plus les changements qui y seront apportés approcheront d'une complète abolition le mieux sera. Il est en dehors de nos mœurs, en dehors de la morale et de la saine raison de forcer un seul individu par une loi à abandonner une créance légitime : Si tous les créanciers d'un débiteur malheureux veulent lui remettre partie de sa dette, il n'y a pas besoin de loi pour les y autoriser.

Il paraîtrait temps de porter remède aux maux causés tous les jours par ces séparations de biens, au moyen desquelles des débiteurs frauduleux frustrent leurs créanciers, pour être déclarés ensuite de toute responsabilité et de toute crainte, devenir le fléau des autres par des poursuites où ceux-ci ont tout à perdre et rien à gagner. On devrait ce semblant exiger de ces sortes de gens de donner deux cautions solvables pour plus que le montant probable des frais de toute poursuite intentée par eux. Il est bien clair que ces paroles ne s'adressent pas aux personnes que des intérêts ou des exigences de familles ont forcé à en venir à de pareilles dispositions ; mais dans tous les cas il est juste de rendre chacun responsable de ses actes d'une manière ou d'une autre.

On a mentionné un projet de loi tendant à abolir les lois existantes contre l'usure : en d'autres termes, une loi pour permettre l'usure. Lord Bacon qui était en faveur de pareilles lois, avouait au moins que c'était, *« Concessum propter duritiam cordis »* et il ajoutait qu'il faut *« que, the tooth of usury be grinded, that it bites not too much. »* Or il est certain que le prêt à six pour cent est assez lucratif pour attirer les capitaux dans toutes les affaires commerciales et les entreprises sensées ; et l'idée de créer un intérêt plus considérable n'est venue qu'à la suite d'entreprises inconsidérées qui ayant manquées, ont jeté dans le commerce le discrédit et la panique. Croit-on que l'appât d'intérêts énormes doive faire cesser cet état de chose et fascine les propriétaires de capitaux ? ceux-ci seront-ils plus disposés à perdre leurs mises ou prêts à dix qu'à six pour cent ? Et si des grandes entreprises vous passez au petit commerce et aux transactions de tout genre qui se font parmi le peuple, à quels abus n'ouvrirait-on pas la porte, à quelles exactions ne donnerait-on pas lieu ? Pour obvier à un inconvénient du moment auquel encore on ne remédierait pas, on blesserait les règles de la morale et de la charité. Sous le point de vue matériel même, ce serait une absurdité. Nous n'avons pas, ou peu de capitaux ; l'intérêt tel que fixé est plus élevé de

beaucoup que celui du marché monétaire Anglais d'où nous les recevons ; cela suffit à attirer chez nous les sommes dont nous avons besoin. Elever ces intérêts, c'est nous soumettre à une imposition, c'est nous charger d'un lourd fardeau au profit de l'étranger ; aussi cette idée n'est-elle pas toute entière de manufacture canadienne ; mais suggérée de haut lieu, elle a tout bonnement trouvé de l'appui parmi quelques uns des nôtres. Espérons que la Législature ne donnera pas dans un pareil panneau et ne commettra pas une faute aussi féconde en mauvais résultats et aussi attentatoire aux principes de fraternité qui doivent porter les hommes à s'aimer et s'aider les uns les autres.

Les lois de navigations et de commerce absorbent depuis quelque temps une grande partie de la presse et de l'attention publique, et leur importance a augmentée de toute la profondeur de la plaie faite au commerce de ce pays par les malheurs de l'Europe, par la trop grande extension donnée à nos affaires et par le monopole exercé sur le transport de nos effets.

Le système de prélever les revenus publics au moyen de taxes indirectes sur les objets lancés dans la circulation, a prévalu ici et est le seul qui soit populaire ; c'est aussi celui qui paraît le meilleur dans le fond ; parce qu'à part qu'il est le plus juste et le moins odieux, il donne au gouvernement l'occasion d'exercer son influence au sujet des articles exposés comme marchandises publiques et qui ont toujours beaucoup à faire avec les mœurs et la prospérité des nations.

Quant aux modifications à faire subir aux lois réglant le tarif des douanes, il semble que les règles générales suivantes seraient à peu près propres à rencontrer nos besoins. On pourrait établir trois catégories dans la classification des articles mêmes et trois catégories dans l'ordre de la protection que l'on doit à nos nationaux, à moins qu'on ne veuille s'immoler en holocauste de progrès, afin de donner à tous les peuples un bel exemple qu'ils ne suivront qu'en autant qu'il sera en rapport avec leurs intérêts.

D'après ce système, des droits très forts seraient imposés sur les articles nuisibles, des droits forts sur ceux qui sont inutiles, et des droits moins forts sur les objets utiles ou nécessaires. La même gradation pourrait être établie par rapport aux articles que nous produisons, à ceux que nous pourrions produire et à ceux qu'il nous faut absolument tirer de l'étranger.

Quant aux lois de navigation, elles ont besoin d'un changement total : le fret est ici plus élevé qu'en aucun pays, par suite du privilège exclusif accordé aux vaisseaux anglais, ceci n'a pas besoin de démonstrations. L'ouverture de nos ports à toutes les nations de la terre obvierait à cet inconvénient, et de plus, élèverait il n'y a pas de doute le prix et multiplierait les commandes de nos produits d'exportation. L'engagement en outre peut-être nos voisins, à leur grand avantage et au nôtre, à se servir de nos magnifiques voies de communications pour le transport des produits de l'Ouest. Si quelque genre de notre industrie avait à redouter l'influence de ces nouvelles dispositions, on pourrait par des mesures spéciales pourvoir à sa protection en accordant quelques privilèges à cet effet. Voici il semble, les changements rationnels à faire subir à nos lois commerciales. Toute loi propre à créer la fièvre des entreprises gigantesques est mauvaise et ne sert qu'à détourner de la culture des terres des bras vigoureux et finit toujours par amener l'encombrement et la gêne.

Des travaux publics d'une grande étendue ont été entrepris et exécutés au moyen d'emprunts qui s'élevaient déjà à plus de £1,000,000. Lors de la construction de ces ouvrages on promettait des résultats magnifiques, on parlait avec une assurance, on répondait au moindre signe de doute ou d'incrédulité, par des sources empreintes d'une si profonde pitié, qu'il a fallu céder. Maintenant où sont les belles promesses et où sont les beaux résultats ? Non content de ces expériences si coûteuses, non content d'avoir absorbé dans d'extravagantes entreprises des sommes qui, employées à instruire le peuple et à améliorer sa condition, auraient renouvelé la face du pays, on demande encore des secours pour des chemins à lisse, quand bien des endroits n'ont pas encore de chemins pour charrettes. On demande des sommes considérables pour ouvrir aux navires de fort tonnage, des voies impraticables où ne sont déjà engouffrés des milliers de louis, tandis que les voies ouvertes par la nature manquent des améliorations les plus nécessaires ! Et pour attirer les représentants du peuple dans cette route large de la ruine sous l'apparence du bien et de la richesse, on leur promet chez eux ce qu'on leur demande ailleurs, pour qu'ils regardent, hallucinés par ces belles promesses, pris de vertige, ils se lancent tête baissée dans la voie attrayante de ces grandes, mais vaines conceptions.

Employons l'excédant de nos revenus à ériger des ponts sur nos rivières, à ouvrir des chemins dans nos forêts, à construire des débarcadères sur notre fleuve et sur nos lacs, à assainir nos villes et à peupler nos campagnes ; cela pourra paraître moins brillant, cela fera moins l'affaire de certains spéculateurs, mais sera plus avantageux au pays et au peuple qui l'habite. Souvenons-nous qu'un grand penseur de ce siècle a énoncé que le mal intestin qui bouleverse l'Europe, met les peuples à la gêne et même les rois à la grève, est le fruit de cette activité fiévreuse, de cet élan nerveux des sociétés dans la voie des progrès mécaniques et matériels.

Une dette énorme pèse sur le pays et absorbe une partie de nos revenus en intérêts. Il semble que chaque année on devrait s'efforcer de faire une remise sur le capital. Cette remise ne peut être bien considérable, relativement au montant de la dette ; mais quelle qu'elle soit, elle tendra toujours à son extinction, et chaque remise sera pour l'année suivante un accroissement progressif du revenu effectif.

##### IV.

Cette question et toutes celles qui l'ont précédé conduisent directement à l'examen de nos finances, cette autre malheureuse question des entreprises humaines. Il convient donc de jeter un rapide coup d'œil sur l'actif et le passif de notre bilan provincial et sur les modifications à lui faire éprouver. Prenons pour base de ce calcul le dernier rapport complet mis devant la législature, comprenant les revenus et dépenses pour l'année finissant au 31 janvier 1847. Ici les valeurs centésimales et moindres seront négligées.

Le revenu net s'est élevé pour l'année 1846 à la somme de £512,000, réparties comme suit quant à la source du revenu.

Douanes	£391,000
Divers items, comprenant l'excise, amendes, revenus casuels etc.	49,000
Travaux publics	48,000
Revenu territorial	23,000

Il est digne de remarque que les frais de perception dans les différents bureaux du revenu, prennent toujours une très large

part du revenu en gros. Dans le département des douanes les frais de perception se montent à £26,000, à peu près un seizième du revenu brut, ce qui est exorbitant pour la collection de sommes aussi considérables. Il est vrai que cette espèce de collection oblige de tenir des bureaux de surveillance dans des endroits où le revenu est peu productif, comme mesure de précaution contre la contrebande ; mais malgré cela, il est clair que l'on pourrait faire sur cet item une épargne de quelque chose comme £6,000 sans nuire à la sûreté et à l'exactitude de la perception, puisqu'il resterait encore à peu près un vingtième ou cinq par cent sur le revenu brut. On peut d'ailleurs s'en convaincre en jetant les yeux sur les salaires et autres dépenses contingentes, et surtout si l'on entre dans l'examen du travail que donnent un grand nombre d'officiers en retour des gages considérables qu'ils reçoivent. On voit par exemple un officier de ce département dont l'avis est porté comme suit :

Pour 12 mois de salaire	£500
Pour services extra	165

Quels peuvent donc être ces services extra pour un simple officier de douane qui reçoit £500 par année et dont par conséquent tous les moments de travail appartiennent à l'Etat qui le paie ? C'est qu'il est de mode pour les chefs de départements de considérer leurs charges comme des sinécures.

Les frais de perception dans d'autres départements du revenu sont encore plus considérables, et dans celui des travaux publics ils se montent à vingt par cent du revenu en gros. On peut porter à £4000 le montant de sages économies à faire sur les frais de perception des revenus autres que ceux des douanes. En sorte que toutes choses demeurant ce qu'elles sont d'ailleurs, on aurait une augmentation de £10,000 sur le revenu net. C'est une bagatelle si on la jette à la rivière, c'est beaucoup si on l'emploie utilement.

La manière dont peuvent être affectés les sources mêmes du revenu, est digne de fixer l'attention de la législature ; et sans parler de l'excise et autres départements très négligés, qu'il suffise de signaler que dans l'item des amendes, le montant de celles dont il a été rendu compte par les magistrats dans les deux sections de la Province n'est que de £107-5-0. Ce fait est lamentable !

Les dépenses sont inscrites comme suit dans le compte-rendu pour la même année 1846.

Intérêt sur la dette	£145,249
do Commissions des barrières	2,702
Gouvernement Civil	31,616
Administration de la Justice	59,083
Pénitencier Provincial	15,350
Législature	51,054
Education	58,084
Sociétés d'Agriculture	5,913
Institutions de Charité	14,569
Travaux Publics	75,306
Milice	2,938
Entretien des Phares	5,533
Emigration et Quarantaine	2,987
Pensions	11,797
Divers items	22,432

Les détails des items compris sous le titre de Gouvernement Civil et administration de la Justice, sont en partie nommément pourvus par la liste civile annexée sous forme de cédules, à l'acte d'Union. Il semble que la liste civile telle qu'imposée par l'acte précité et qui forme un montant collectif de £75,000, devrait suffire pour le moins, à toutes les dépenses qui entrent sous ces dénominations. Malgré cela ces dépenses ont été portées à la somme de

£90,000. En supposant qu'il n'y ait pas moyen de faire réduire les dépenses nommément fixées par les cédules de l'Acte d'Union, il y a dans les items généraux laissés à la discrétion de l'Exécutif et qui se montent à £24,000, le moyen de subvenir aux dépenses auxquelles ces items sont destinés à pourvoir. Les salaires exorbitants accordés à même ces sommes, et surtout l'encombrement des bureaux publics sont la cause de ces dépenses. C'est ainsi que le montant des sommes allouées par la liste civile pour les dépenses des bureaux du Secrétaire Provincial, Receveur Général, Inspection Générale, Conseil Exécutif, travaux publics et agent des émigrés est de £13,000, et que cette somme plus que suffisante a été portée à £16,000, encore grand nombre de salaires n'y sont rentrés que pour la période de six mois.

Il serait imprudent de vouloir assigner ici quels salaires doivent être réduits ; mais ces réductions devraient avoir surtout pour but d'éliminer des bureaux publics ces essais de protégés incapables et indisciplinés qui les encombrant : car il est de fait que la besogne est accomplie par un bien petit nombre d'employés capables et laborieux. On peut au moins évaluer à £15,000 la valeur des retranchements à faire sur la somme de £90,000 portée aux dépenses de 1846.

Il paraît assez étonnant que le Pénitencier dont les pensionnaires doivent constamment être occupés à un travail productif, puisse coûter £15,000 par an. Il faut espérer que l'enquête qui a eu lieu à ce sujet, aura pour effet de réduire d'une manière notable le montant de cette dépense.

Dans l'item Législature, sont comprises les sommes suivantes :

Conseil Législatif	£9,000
Assemblée	32,000
Impressions	8,000

Pour toutes ces dépenses il y a urgence d'économiser, surtout sur le nombre des salaires et sur les dépenses contingentes, souffrir sans fond où vont s'engloutir des sommes énormes. La méthode de fournir de papeterie les membres des deux chambres et celle de leur accorder le droit de franchise pour le port de leurs lettres, est un système ruineux, moins en lui-même que par les abus énormes auxquels il donne lieu ; et les membres qui seuls en ont la responsabilité, ne sont pas les seuls qui y mettent la main ; mais les employés, mais le public y ont une large part.

Dans les £32,000 pour l'assemblée et dont il n'est pas rendu compte en détail, sont comprises les sommes données aux membres comme indemnité. L'indemnité est nécessaire dans un corps dont les membres sont électifs et qui sont soumis à de grandes dépenses ; mais l'indemnité doit avoir pour but de permettre à l'homme sans moyens, mais capable de pouvoir offrir à son pays les services de ses talents et par là de ne pas mettre souvent le peuple dans l'alternative ou de se taxer, ce qu'il aime peu, ou de se faire représenter par des nullités. Mais on doit faire la plus grande attention à ne pas créer dans cette indemnité un appât pour la cupidité. Jusqu'à présent les indemnités votées à la fin de chaque session ont été trop considérables. Il semble qu'une loi devrait être passée, fixant cette indemnité à tant par chaque jour de séjour et assistance, et qu'une somme de dix chellings par jour serait suffisante et ne serait pas trop.

Quant à l'item impression, c'est une absurdité, et dans le nombre des imprimés et dans le prix qu'on accorde ; ceci est évident. Demandons aux chefs d'établissements

sements typographiques combien ils fourniraient d'imprimé pour la somme de £8,000? Il est bien certain que sur cette somme de £51,000 mis aux dépenses sous le titre législature, on pouvait retrancher au moins £15,000.

Dans l'item des travaux publics £12,000 étaient pour le Bas-Canada, £25,000 pour le Haut, et le reste pour des travaux d'une importance générale. On eût égard au luxe princier qui était alors en usage; une administration économe eût pu faire exécuter les mêmes travaux avec £10,000 de moins.

Quant aux items ayant trait aux pensions et autres dépenses pourvues par les actes permanents des législatures des deux Canadas, la dépense tend à diminuer tous les jours par le fait de dispositions nouvelles détruisant ces ordonnances et par le décès des pensionnaires pour lesquels il est pourvu. Il est à désirer qu'on ne continue pas plus longtemps l'application de ce principe de pensionner, souvent avant l'âge de la retraite des hommes beaucoup mieux rétribués que la plupart des travailleurs de la même valeur et de la même position.

Divers items, comprennent plusieurs dépenses qui ne sont pas d'une nature permanente et seulement destinées à pourvoir à des besoins éventuels.

En prenant donc pour base le revenu et la dépense de l'année 1846 qui représentent assez la moyenne, il résulte que des économies peuvent être faites pour une valeur d'au moins £50,000. Or, cette somme est plus que suffisante pour subvenir aux nouvelles dépenses suggérées et dont plusieurs au moins sont nécessaires.

Conclusion.

Deux extrêmes sont à craindre dans la voie des progrès et des réformes, la précipitation et le découragement. Trois choses sont nécessaires, le travail, la patience et la fermeté et une quatrième est indispensable, l'union. Persuadons-nous que dans l'ordre des réformes à obtenir il faut d'abord rechercher ce qui est indispensable, puis ce qui est nécessaire, puis enfin ce qui est utile. La marche des peuples est graduelle, toutes les réformes ne s'obtiennent pas d'un coup, et plus d'un peuple pour s'être précipité trop vite, a laissé aux rochers qui bordent le chemin le vestige des plaies qu'il s'y est faites.

Comme les hommes diffèrent essentiellement les uns des autres par leur esprit, par leur caractère, par leur tempérament, par les circonstances où ils se trouvent placés, les opinions de même, qui sont le résultat de ces différentes manières d'être diffèrent, et parmi les hommes de même opinion il y a une différence dans le plan d'exécution. De cet apparent désordre naît un ordre admirable dans les sociétés quant tous leurs membres ont pour guide l'amour du bien. Mais quand les mauvaises passions se mettent de la partie, au lieu que la lenteur des uns tempère la fougue des autres, au lieu que la vieillesse apporte à la jeunesse son expérience et qu'en retour elle en reçoit la vigueur et la force, il ne résulte de ces dissimilitudes que des luttes acharnées et de malheureuses divisions.

Que tout le monde se convainque et que personne n'oublie, que rien ne peut résister à un peuple chez qui la morale brave la corruption et chez qui l'action est coordonnée par le savoir.

Nous ne sommes pas encore appelés comme peuple à discuter les graves questions qui travaillent l'Europe et que l'Amérique a en partie proclamées; n'anticipons pas: notre politique est une politique de circonstances. Profitions des heures pour préparer le peuple à cet avenir de liberté au grand banquet de laquelle lui comme les autres, il ira s'asseoir. C'est la marche du temps et des événements; c'est la voie tracée par la Providence et suivie par tous; et celui qui croira sera sauvé et sera libre.

ATTENTION!

Aux abonnés Retardataires

Un grand nombre de nos abonnés des Campagnes ne se sont pas conformés à nos conditions de payer par semestre et d'avancer leur abonnement à notre journal. En loin de là, ils sont endettés de plusieurs semestres. Comme nous croyons que le manque d'occasion de nous faire parvenir leur abonnement est la cause de leur retard, nous avons adopté un moyen de remédier à cet inconvénient. Nous allons tirer sur ces abonnés en faveur de nos agents, des traites pour le montant de ce qui nous est dû par chacun d'eux. Ce mode de remboursement

étant bien facile et avantageux aux abonnés qui nous doivent, nous espérons qu'ils s'empresseront de payer à nos agents ou autres personnes en faveur desquelles nous tirons, le montant de ces traites. Si ce moyen ne réussit pas, alors nous serons forcés de discontinuer l'envoi du journal aux débiteurs négligents et de les poursuivre.

L'AMI DE LA RELIGION DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne loi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 26 JANVIER 1849.

Correspondance Parlementaire

de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

LETTRE I.

Montréal 23 Janvier.

MR. LE RÉDACTEUR,

Hier, a commencé la guerre parlementaire de l'opposition. Vous avez appris déjà et avez annoncé au Pays, que la prérogative Royale a été exercée en faveur des prosaïtes de 1837 et 38 qui sont encore absents de leur patrie. Le pardon, ou si l'on veut la justice, est sans restriction aucune. Cela devait suffire il semble; cependant sir Allan, Macnab est venu devant la chambre avec une résolution tendant à demander à Son Excellence, copie de tous les documents et correspondances relatives à cette affaire. Le ministère a répondu que tout le monde désirant une amnistie générale et l'ayant obtenue, personne ne devrait avoir d'intérêt à être mis en possession des correspondances entre le trône et ses ministres à ce sujet. Sir Allan insista et eut pour ferme appui M. Papineau qui semblait trouver du mystère dans cette affaire. Indubitablement ces deux hommes réunis sur une question qui les divisait et les met si loin l'un de l'autre, étaient nus par des sentiments différents: l'un, probablement, voulait savoir si l'on avait stigmatisé la résistance armée; l'autre, si on en avait fait l'éloge. Il semble que le ministère en refusant de jeter à l'Assemblée une pareille pomme de discorde, a rendu un éminent service et a bien mérité en cela de la chambre et du pays.

A la suite de plusieurs avis et motions est venue la discussion de l'adresse à l'ordre du jour. M. Dumas chargé de présenter les résolutions devant servir de bases à l'adresse, les accompagna d'un excellent discours, d'autant meilleur que ces discours d'apparat sont très difficiles et peu en rapport avec l'éloquence parlementaire. M. Wetehall seconda les résolutions, et dans son discours eut le bon esprit d'appuyer particulièrement sur la réintégration de la langue Française dans les procédés et les documents de la Législature coloniale.

Le colonel Prince avec son éloquence et sa légèreté ordinaire, attaqua le ministère par des quolibets qui ne devraient jamais être tolérés dans une assemblée sérieuse. M. Papineau vint ensuite qui, loua le gouverneur d'avoir lu son discours en français, et ajouta que c'était tout ce qu'il avait de bon à dire en faveur de l'ordre actuel. Ce discours remarquable sous le rapport de l'élocution, l'est encore plus par le ton d'innocence qui y a présidé. Ce discours qui a duré près de trois heures sera sans doute apprécié bien différemment par les journaux des différents partis. Vous pourrez l'apprécier vous-même, M. le rédacteur, car il est probable qu'il sera publié. Je me contenterai donc de remarquer que nul parti, quo nul homme, ne peut approuver cette foule d'épithètes injurieuses annoncées les unes sur les autres et en progressions ascendantes et descendantes à l'adresse du ministère, de la représentation et de la Presse par M. Papineau.

M. Papineau, réclame pour lui et en famille, la liberté la plus large d'opinion. Comment alors peut-il se permettre de charger des accusations les plus infâmes ceux qui ne pensent pas comme lui? Suivant M. Papineau, le ministère est corrompu; c'est d'ailleurs un petit conseil que Downing Street tient à la gorge. La représentation est avili et le peuple aveuglé. La Presse est vénale, rédigée par de vils mercenaires recevant un bas salaire journalier, et sous la direction d'hommes vendus. Le discours de M. Papineau, fourmille de pareilles expressions. Avec tout le calme, toute la froideur possibles, avec les meilleures dispositions en faveur de M. Papineau, il est impossible d'approuver une semblable conduite; et tout homme d'honneur qui est en position de le faire d'une manière ou d'une autre, doit réclamer contre de pareilles accusations qui tendent à jeter le soupçon, la défaveur et le déshonneur, si elles étaient cruës, sur tous les hommes publics, et à faire douter de l'existence de la vertu sur la terre. La discussion est ajournée pour ce jour.

Plus tard je vous donnerai des nouvelles de la fin de cette discussion, et peut-être mon humble appréciation du sujet.

Tout à vous  
J. C. T.

Nous terminons aujourd'hui la publication de l'opuscule de J. C. Taché, ecr. Membre du Parlement Provincial. Le travail de ce monsieur, jeune encore, se recommandant par le patriotisme le plus pur, par la profondeur des pensées, et la clarté de l'expression, a reçu l'approbation franche et cordiale des hommes bien pensants de toutes les classes instruites de la société. M. Taché, par cet ouvrage, a prouvé de la manière la plus évidente qu'il était à la hauteur de l'importante mission que les habitants du comté de Rimouski lui ont confiée.

Nous accusons réception du Rapport des Commissaires de l'Asile Temporaire des Aliènes de Beauport, Janvier, 1849. Nous remercions qui de droit de l'envoi de ce rapport que nous publierons prochainement en tout ou en partie.

Conseil de Ville.—Nous sommes à coup sûr, dans un temps d'économie, et notre conseil-de-ville ne veut pas rester en arrière. Il a proposé en outre, à sa dernière séance, de réduire les salaires suivants: 1o. que les salaires de l'inspecteur des chemins et de son député soient réduits à £200 et £150. 2o. que la charge d'inspecteur des grèves soit abolie à partir du 23 juin prochain: 3o. que le revenu des marchés de la haute et basse-ville et du palais, soit vendu au plus haut enchérisseur, à partir du 1er mai. 4o. que le salaire du maire soit fixé à £100 pour l'année courante.

Le Choléra à la Nouvelle-Orléans.—On lit dans l'Abbeille de la Nouvelle-Orléans, à la date du 8:

" Nous avons lieu de nous féliciter de la disparition du fléau. Sans doute il a fait de nombreuses victimes, mais ses ravages ne se sont pas rendus au-delà d'une certaine classe d'hommes de peine qui, par la nature de leurs travaux, sont obligés de s'exposer aux intempéries de la saison. Ces hommes malheureusement se livrent à des excès de boisson et de nourriture qui les prédisposent à la maladie dominante, et en font toujours les premières victimes d'une épidémie. La mortalité n'a été presque nulle dans les familles où l'on peut se procurer les soins indispensables et combattre la maladie dès son début."

Nous commençons lundi, la publication du Bill d'Éducation.

La lecture que Messire Langevin a faite hier soir, au compte de l'Institut, a été très intéressante. Ce monsieur a su orner par ses réflexions judicieuses et ses saillies un sujet qui n'avait rien de neuf par lui-même. Comme lui, nous pensons que c'est une honte pour les citoyens de Québec, qu'il y ait près de 300 ans que Cartier et Champlain ont mis les pieds sur notre sol, et que pas un monument ne perpétue leur mémoire, surtout celle de Champlain à qui Québec est tant redevable.

Nous espérons que M. Langevin voudra bien livrer son discours à la publicité.

La société typographique de New-York a célébré le 17 janvier le cent quarante-troisième anniversaire de la naissance de Franklin par un bal et un banquet.

L'assemblée tenue hier, sous la présidence du maire, à l'ancienne salle du parlement dans le but de demander de l'aide à la législature pour la construction du chemin de fer de Québec à Halifax, a été très nombreuse et rempli d'enthousiasme. Une requête est mise entre les mains de l'hon. Ls. Massé pour être présentée aux trois branches de la législature.

Vendredi dernier, un homme ivre, du nom de Portugais, s'égara le soir près du pont Dorchester et il serait infailliblement péri, car il avait les pieds et les mains gelés, sans le secours que lui portèrent deux hommes attirés par ses cris.

Crime causé par l'intempérance.—Une aventure déplorable vient de se passer à Port Stanley. Un homme du nom de M. George Botwick, a assassiné sa femme et après avoir tenté d'égorger son enfant il s'est donné la mort en se coupant la gorge. Il était pris de boisson. De pareilles scènes si souvent répétées, devraient faire ouvrir les yeux à ceux qui font un usage immodéré des boissons fortes.

Nous voyons que le plan proposé par G. Arnold Eer. pour le marché de la basse-ville, a rencontré l'approbation du comité des marchés du conseil-de-ville.

La Presse doit commencer sous peu la publication des Confidences de Lamartine. Cet ouvrage est dans le même genre que les Mémoires d'Outre-Tombe de Chateaubriand.

ACCIDENT.—On nous dit qu'un nommé Saint-Antoine, naçon de St. Martin, partit il y a quelques jours avec sa femme et un enfant de 6 ans pour aller voir son père à l'Isle-Bizarre, il en est reparti dimanche le 14 pour retourner chez lui et on ne l'a pas vu depuis. Il paraît qu'il revenait sur la glace tard dans la soirée, par un fort brouillard, il prit la traversée par mégarde à un endroit où se trouve une mare et il n'y pas de doute qu'il s'y précipita, car le cheval qui se dégagea de son attelage, nous ne savons trop comment, fut trouvé le lendemain matin près de la côte, tout glacé et pouvant à peine se mouvoir. Une personne nous dit que la voiture avait disparu sous la glace, tandis qu'une autre nous informe qu'elle a été trouvée à l'extrémité de la mare à la place appelée le Saül de l'Allemand. Quant à l'infortuné St. Antoine, sa femme et l'enfant ils ont infailliblement péri tous trois. St. Antoine laisse une nombreuse famille pour déplorer sa perte; il était âgé d'environ 48 ans. (Minerve.)

Institut canadien de Québec.

Cours populaire de Lectures pour l'hiver 1848-49.

Février 1er.—9e Lecture: De la lumière, de ses lois et de ses propriétés, par M. Cs. Baillargé.

8—10e Lecture: De l'histoire du tabac &c., (Suite,) par J. Painchaud, écuyer, M. D.

15—11e Lecture: Des magnificences de la création &c., (suite,) par M. N. ubin. (Expériences.)

22—12e Lecture: Études historiques sur la conquête de l'Angleterre, par les Normands, ses causes et ses suites, par F. R. Angers, Ecuyer.

Mars 1er.—13e Lecture: Du progrès des idées politiques, par Téléphore Fournier, écuyer.

8—14e Lecture: De la lumière, de ses lois et de ses propriétés (Suite,) par M. C. Baillargé.

15—15e Lecture: De l'ivrognerie par J. Painchaud, Ecuyer, M. D.

22—16e Lecture: Des climats et de leur influence sur la stature, la santé, le caractère, les mœurs &c. des individus, par J. E. Landy, Ecuyer, M. D.

29—17e Lecture: De la jeunesse Canadienne, de ses besoins et de son avenir, par Aurèle Plamondon, Ecuyer.

Avril 12—18e Lecture: De l'étude de l'histoire, par J. B. A. Chartier, Ecuyer.

19—19e Lecture: De l'histoire des premiers établissements des Européens dans le Nouveau-Monde, par J. C. Taché, Ecuyer.

26—20e Lecture: De la jeunesse Canadienne &c. (Suite) par Aurèle Plamondon Ecuyer.

Mai 3—21e Lecture: Du catholicisme dans ses rapports avec l'état moral et matériel des sociétés, par le Révd. Louis Proulx.

10—22e dernière Lecture: Un coup d'œil sur l'histoire, l'état actuel et l'avenir des populations d'origine française de l'Amérique Septentrionale, par P. J. O. Chauveau, Ecuyer, M. P. P.

Toutes ces lectures commenceront à sept heures et demi du soir et auront lieu dans la grande Salle de l'Ancien Hôtel du Parlement.

L'Institut Canadien déclare ne pas être responsable des opinions qui seront émises par les lectures.

J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

La communication de Podalise est remise inévitablement au prochain numéro.

Parlement Provincial.

Affaires de Routine.

LUNDI, 22 janvier.

M. Sherwood (de Toronto) donne avis d'un Bill pour rappeler les lois contre l'usure.

M. Fortier, donne avis d'une motion au sujet de la colonisation des town-ships.

M. Jobin, donne avis qu'il fera motion demain pour l'introduction d'un bill pour incorporer la compagnie du Télégraphe électrique de Troy et Montréal.

M. Boulton, donne avis qu'il introduira un bill pour limiter le nombre des conseillers exécutifs et pour autres matières se rattachant aux nominations aux offices.

M. Badgley introduit un bill pour amender la loi des patentes en cette province. Aussi un bill pour améliorer la loi relativement à la preuve et pour abolir les serments inutiles.

Sur motion de l'hon M. Baldwin, les co-

mités permanents ordinaires sont nommés.

M. Cayley, fait motion pour une adresse à Son Excellence pour copie de toute correspondance au sujet des ventes du domaine public, qui ont eu lieu entre les gouvernements impérial et provincial. Cette motion est retirée, M. Price ayant déclaré qu'une telle correspondance n'existait pas.

M. Dumas, propose des résolutions en réponse au discours du trône. Les débats s'ouvrent sur cette adresse.

M. Papineau demande que la chambre se forme en comité général sur ces résolutions. Cette motion est rejetée par 54 contre 4.

(Nous donnerons dans le prochain No. les débats sur l'adresse.)

L'hon. M. Lafontaine introduit des bills pour l'érection de nouveaux townships, pour régler les élections, et pour l'emprisonnement de certains délinquants.

MARDI, 23

Grand nombre de pétitions présentées.

Sir A. McNabb donne avis que mardi prochain, il proposera que pendant la session, la chambre s'assemble à 11 heures du matin et s'ajourne à 6 heures du soir.

L'hon. Mr. Hincks, donne avis que vendredi, il fera motion que la chambre se forme en comité général pour considérer la convenance de présenter une adresse à la Couronne en faveur du rappel des lois de navigation.

M. McDonald de (Kingston) donne avis de son intention de demander copie de la commission nommant les commissaires du pénitencier provincial et d'autres matières se rattachant à cette institution.

M. McDonald (Glengarry) fait motion que l'impression des affaires de routine soit laissée entièrement à la discrétion de l'orateur. Après quelques débats, cette motion est adoptée.

M. Christie fait motion pour une adresse à Son Excellence pour certains papiers au sujet des pêcheries de Gaspé.

L'honble M. Cameron introduit un bill pour l'érection de chemins et ponts dans le Haut-Canada.

M. Fortier introduit un bill pour régler l'occupation des terres incultes dans le Bas Canada.

M. Davignon, introduit un bill pour indemniser les petits jurés dans le Bas-Canada.

M. Guay propose diverses motions au sujet de la température, des honoraires des Sheriffs, des huissiers audienciers et des Tij. &c. des cours du Banc de la Reine.

M. Guay introduit un bill pour rendre exécutoires dans toute la province, les jugements des cours supérieures de cette province. Le même monsieur fait motion qu'un comité pour aviser aux moyens de réprimer l'intempérance. Ce comité est composé de M. M. Guay, Jobin, Taché et Flint.

PAR LE TELEGRAPHE.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

24 janvier.

La discussion de l'adresse est reprise. M. McDonald objeete aux paragraphes du discours qui ont trait aux écoles et à l'augmentation de la représentation.

M. Hincks en réponse à quelques remarques faites par M. Papineau, la veille, défend l'administration.

M. Scott (2 Montague) dit qu'il donne son support à l'administration, et que les lois des écoles et des municipalités requièrent des amendements.

M. Cayley et Papineau parlent contre l'adresse. La chambre s'ajourne.

25 janvier.

50 pétitions sont présentées. La chambre décide que la requête contre l'élection du représentant de Glengarry n'est pas devant la chambre, les pétitionnaires ayant négligé de donner le cautionnement requis par la loi.

M. Laterrrière introduit un bill pour la qualification des apprentis pilotes.

La chambre reprend la discussion de l'adresse.

Le premier amendement de M. Papineau secondé par M. Laterrrière est mis aux voix et perdu. Pour 4. Prince, M. Papineau, Christie et Laterrrière, contre 54.

M. Papineau secondé par M. Christie propose en amendement au 6e paragraphe de la partie au sujet de la représentation soit biffée. Cet amendement est mis aux voix et perdu; pour, 4 contre 63. La minorité est composée de Christie, Papineau, Boulton et Laurin.



L'adresse entière est mise aux voix et adoptée par 48 contre 18.

Correspondance. Ls. M... écr. Ste. Croix.—Lettre reçue avec \$5 pour deux années d'abonnement.

DECES. En cette ville le 24 du courant, après une longue et douloureuse maladie qu'il a souffert avec la résignation d'un vrai chrétien, à la volonté de Dieu.

A Beauport, le 24 de ce mois, bien regretté de ses co-paroissiens, Sieur Ls. Parant, à l'âge de 45 ans.

A Deschambault le 7 janvier courant, à l'âge avancé de 88 ans 3 mois, Dame Joseph Germain, veuve de feu Jean Boudreau.

A St. Roch, ce matin, 26 Janvier, à l'âge de 48 ans, Dame Julie Simard, épouse d'Ignace Paré, charretier.

ALMANACH METROPOLITAIN de Québec, de 1849. (Grand in-12, de 108 pages.)

AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les conférences de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE ROUGE ANCIENNE LORETTE.

CE lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité.

AVIS. MOUNT EAGLE TRIFOLI.

L'ARTICLE ci-dessous pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles; il enlève rapidement les taches et les saletés, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal neuf.

A VENDRE. 700 QUARTS DE FLEUR examinée supérieure, Port Howe Mill Brand.

ARCHITECTURE. P. F. TRÉPANNIER Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au No. 35, Rue Ste. Anne.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec.

P. V. BOUCHARD, Rue Basse-Ville, QUÉBEC.

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HAUTES FARTES.

600 paires de souliers d'original unis et brodés. 1000 Meules de Caraque, etc.

ETUDE DE NOTAIRE. Le Soussigné, retenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau au No. 1, Rue d'Aiguillon.

BAZAR. De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

LE PUBLIC est respectueusement informé que se tiendra un BAZAR de cette société à la ci-devant Chambre d'Assemblée, mardi le 1er mercredi le 14 et jeudi le 15 du mois de février prochain.

ETABLISSEMENT CANADIEN. ALEX. LAFRANCE, RELIEUR, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils lui ont donné comme RELIEUR.

ACADEMIE de Berthier. DISTRICT DE MONTRÉAL. CETTE Institution est maintenant ouverte aux Éléves, sous des Cleres de St. Viatre.

CONDITIONS: Logement et enseignement 6\$, par mois, car tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie.

PROFESSEURS: A. Favant, cathéchiste formé, directeur. L. G. Langlois, cathéchistes mineurs. L. Aveloncourt, J. Gardener, professeur d'Anglais.

AUX FABRIQUEZ. LES saliques pourront se procurer, au plus bas prix possible, des chaînes pour lampes, lustres d'église, en s'adressant chez A. Aniot.

J. JOLICŒUR, Forgeron, rue du Cul-de-Sac, Québec, 12 janvier 1849.

AVERTISSEMENT. VOUS ceux des débiteurs des biens de Jésus qui n'ont pas encore payé leurs cens et rentes, loyers, fermages, rentes constituées, Lots et ventes, &c. &c.

REPertoire NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉLINA, agent.

SASEPAREILLE. LE Dr. THOMAS CORBERT de la société des quakers de Canterbury N. H. ayant vendu aux soussignés le droit exclusif de vendre son SIROP CONCENTRE ET COMPOSÉ DE SASEPAREILLE.

LE SIROP de Salsepareille, qui que préparé par le Dr. Corbert de la société des quakers, de Canterbury N. H. a été examiné avec soin.

LIRE L'EXTRAIT SUIVANT du rapport des juges des préparations chimiques à la cinquième exposition de l'ASSOCIATION CHARITABLE DES AMÉRICAINS DE MASSACHUSETTES, tenue à Boston le 27 septembre 1847.

JOHN W. WERSTER, M. D. Professeur de chimie au collège d'Harvard. MARTIN GAY, M. D. Chimiste Boston.

Et rédacteur du journal de Médecine et de chirurgie de Boston Dr. E. R. Peaslee, M. D. professeur d'anatomie et de physiologie, au collège de Dartmouth.

Je suis, etc. ANG. R. HAYES, M. D. Chimiste de l'Etat de Massachusetts. Mars 16 1848.

Je suis, respectueusement etc. P. CLEAVELAND, M. D. AL DR THOMAS CORBERT, Cher monsieur:—En réponse à vos que vous touchant votre sirop composé de Salsepareille.

ALANSON ABBE, M. D. Boston, 21 février 1848.

A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Cie. Boston, Mass.

ALANSON ABBE, M. D. Boston, 21 février 1848. A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Cie. Boston, Mass.

ALANSON ABBE, M. D. Boston, 21 février 1848. A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Cie. Boston, Mass.

John D. Tripp. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informant respectueusement qu'il est maintenant prêt à recevoir des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables.

RACINES 3UL3EJ3 de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE. CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc.

A LOUER, DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Fort Basse-Ville.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC. Le Sujet suivant sera traité devant cette Société, à sa prochaine séance, MARDI, 23 janvier: Les séances ont lieu tous les Mardis à 7 heures, chez M. Dixon, Rue St. Valier.

JOSEPH LIGNAËS, LUTHIER. Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art.

PLACE DEMANDEE. Un jeune homme, sachant les deux langues, accoutumé dans la vente des marchandises sèches, désire obtenir une situation.

M. LEBATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC. L'ASSOCIATION a établi son Bureau Principal à l'endroit de Mr. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec.

BUREAU DU FRET AUX INCENDIES. Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débiteurs du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écheta le 1er Décembre prochain.

Almanach de Comptoir

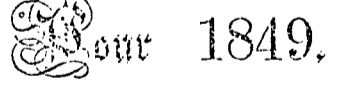


Table with columns for months (Janvier to Décembre) and days of the month, used for accounting or calendar purposes.

La Compagnie de GRAENFENBERG,

La Compagnie de Graenfenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$100,000.

DES MILLIERS DE CERTIFICATS, qu'elle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont tous été examinés et attestés par le Révérend N. Romps...

LES MEDICINES DE GRAENFENBERG. Les médecins qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquels ils sont recommandés.

PILULES VEGETALES DE Graenfenberg. Les maladies suivantes cedent facilement à ces pilules:

- L'As-hent, Les Maladies Bileuses, Les Clous, Les Inséctions, Les Maladies de Poitrine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Toux pendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Constipation dyspeptique, La Digestion imparfaite, Le Sang porté à la tête, Les Maladies d'Oreilles, Les Érysipèles, L'Épilepsie, Les saignements de Nez, La fièvre Gastrite, Les Verdères, La Grippe, Des brûlures de cœur, Le mal de tête, L'Hystrérie, Les rétrécissements d'urine, L'Indigestion, L'Inflammation des parties intérieures, L'Inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie, Les suppressions mensuelles, Les urines de meris, Les névralgies, La fièvre nerveuse, intermittente ou continue, Les fleurs blanches, La faiblesse, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

PENT TREIZE SOUS LA BOITE. ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFENBERG ENTIEREMENT VEGETALE. Arrangée avec soin et élégante par la compagnie de Graenfenberg et tirée d'une qualité de plantes indiennes, PURPANTES, APOUCIANNES OU TONIQUES, de racines, d'herbes et d'écorces recueillies dans les forêts et les prairies de l'Amérique. — Prix 1s. 3d. par paquet.

LA PANACHE DES ENFANTS. Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets. Pour la dysenterie et toutes les autres affections de l'estomac et des intestins elle est infatigable.

LA MOTION DE GRAENFENBERG POUR LES YEUX. Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opérée des cures merveilleuses. C'est un remède positif et prompt pour l'inflammation ordinaire, la faiblesse ou obscurcissement de la vue, les larmes involontaires, les matières étrangères dans les yeux, etc.

La Salsepareille de Graenfenberg. Cet extrait de salsepareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsepareille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un indomptable compliqué au moyen duquel toutes les propriétés déifiantes de la salsepareille et d'autres ingrédients sont extraits dans toute leur excellence. La matière inerte et sans vertu qui encombre les autres préparations de salsepareille est exclue de celle-ci par les mêmes moyens. Une bouteille de salsepareille de Graenfenberg en vaut dix autres et est par conséquent à dix fois meilleur marché.

PRIX S LA BOUTEILLE. L'ONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE. Parmi les maladies auxquelles cet onguent exerce un effet extraordinaire est adapté, on peut énumérer les suivantes. Les ENFLURES GLANULAIRES et du Visage, Les maux des seins des nourrices, La Bronchite, Les Clous et les Dartres, La Teigne et il se trouve une APPLICATION PRECIEUSE POUR LES BRULURES PAR LE FEU OU L'EAU BOUILLANTE, LES PLAIES DE VESCICATOIRES, LES ERYSIPELES, LES HEMORROIDES. Il guérit promptement toutes les CONTUSSIONS, les COUPURES FRAICHES; les plaies DE LEUREUSES ou SCROFULEUSES sont bientôt ramené à un état satisfaisant et souvent guéries. Paix 1s. 3d. la Boite avec d'amplis instructions. Seul Agent pour Québec, JOSEPH BOWLES, Salle Médicale, arché de la Haute-Ville.

Librairie

En Gros et en Détail.

Instruments

de Musique.

Imagerie

Religieuse, Historique et Profane.

Papeterie

En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE,

12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC.

Importation directe

DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

- RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d. LECTURES écrites à un provincial, par Blaise Pascal, in-12. 6s-6d. LAROCHEFOUCAULD, réflexions, sentences et maximes, suivies d'un examen critique, par Aimé Martin et des Œuvres choisies de Vauvenargues, in-12. 5s. HUGO, Han d'Islande, in-12. 6s-6d. ALEX. DUMAS, Gaule et France, in-12. 6s-6d. CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Compagnie de Jésus, 6 vols. in-12. 35s. CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Vendée militaire, 1 vols. in-12. 25s. LES SAINTS ÉVANGILES illustrés par Fragonard, 1 vol. grand in-vo. doré sur tranches, 35s. HENRI MONNIER, Scènes populaires, 2 vols. in-12. 12s-6d. DE L'ALLEMAGNE, par de Staël, in-12. 6s-6d. COOPER. L'Espion, traduit par le même, in-Svo. 8s-9d. BIOGRAPHIE des Contemporains illustrés, par un Homme de bien, 10 vols. in-18 avec Portraits, 60s. SAINTINE, Piccola, 1 vol. in-12. 3s-9d. HOFFMAN. Contes nocturnes, in-12. 6s-6d. EYRIES. Histoire des naufrages, 3 vols. in-12. 10s. HISTOIRE GÉNÉRALE de l'Église, par Henricus. 13 vols. in-Svo.

—AUSSI—

Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc. Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gautrée.

Table with 4 columns: VIN, ARTICLES DE GOUT, BOITES A OUVRAGE, JOUETS D'ENFANTS. Includes items like Champagne, Papier maché, Albatre, etc., and prices.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE

à transporté son Établissement Po 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

Parapluies Français, Etc.

LES Sousignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie extra, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois. Parapluie de Lâbin. Brosse à barbe, françaises. Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec. J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12. Québec, 28 juin 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD DE SANTE

à la Rivière-Ouelle. C. H. TERRY, 20 septembre 1848.

Perdue.

ANNE ROHAN, âgée de 14 ans, fut laissée par ses parents, il y a eu un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec. Toute information donnée au bureau du Coburg Star, sera reçue avec remerciements. Québec, 1 décembre 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND. Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte — il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblit ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR. La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir. Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et permet guérir les ulcères sur les pommons et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé. SINGULIER CAS DE CONSOMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on appren-

ne qu'un grand nombre de consumptifs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de lui la lettre suivante: Docteur Townsend—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé. Après avoir été soigné régulièrement par les médecins les plus distingués du bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes ressources à chercher la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille, je résolus d'en faire l'essai. Après en avoir employé six bouteilles je trouvai qu'il m'avait considérablement soulagé et j'allai vous voir à votre bureau; d'après votre conseil je continuai et vous en remercie sincèrement. Je continue à prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remède a dépassé les espérances de tous ceux qui connaissent ma maladie. CH. H. TERRY, Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847. Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez.— New-York, 23 avril 1847. Dr. Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années une toue très grave qui emportait de plus en plus. Elle m'a été crachée et je transpirais la nuit, je n'attendais plus que la mort. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang cessé et la toue m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnaissant de ces résultats. Votre obéissant serviteur. WM. RUSSELL, 65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX. Le certificat ci-joint raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques écus. Brooklyn, 13 septembre 1847. Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux qui cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable; mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissent. Elle est parfaitement rétablie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois. JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUÉRIS. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier, même ceux qui n'étaient pas malades, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives. Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'estomac par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespérèrent. Quand le médecin nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'essayer votre Salsepareille si renommée et maïs à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvaises drogues; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir. Votre etc. JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847

ASYLE DES ALIENES. James Cummings Eer. Pan des artisans à l'Asilo, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante: RHMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée. Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus enracinées. Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt et des alligés. Votre etc. JAMES CUMMINGS, AIX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante: South Brooklyn, 17 Août 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, ma femme souffrait d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvé la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage. Votre etc. ELIZA ABRAHAM, INCAPABLE DE MARCHER. On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramené à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes. New-York, 23 Septembre 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareille et immédiatement ses forces revinrent sur elle. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'algèurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y en envoier deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. YAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède décauvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'algèurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y en envoier deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. YAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède décauvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'algèurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y en envoier deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. YAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

ASYLE DES ALIENES. James Cummings Eer. Pan des artisans à l'Asilo, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante: RHMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée. Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus enracinées. Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt et des alligés. Votre etc. JAMES CUMMINGS, AIX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante: South Brooklyn, 17 Août 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, ma femme souffrait d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvé la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage. Votre etc. ELIZA ABRAHAM, INCAPABLE DE MARCHER. On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramené à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes. New-York, 23 Septembre 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareille et immédiatement ses forces revinrent sur elle. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'algèurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y en envoier deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. YAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède décauvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'algèurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y en envoier deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. YAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède décauvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'algèurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y en envoier deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. YAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède décauvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'algèurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y en envoier deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. YAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède décauvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'algèurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y en envoier deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. YAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède décauvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'algèurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y en envoier deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. YAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède décauvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'algèurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y en envoier deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. YAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

L'Éditeur a établi temporairement son Bureau dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE, AVOCAT.

Québec, 6 Septembre 1848. Joseph Pettitlerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

G. Passio, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville, vis-à-vis chez M. Benjamine. Québec, 6 octobre, 1848.

GEOUGE BIGAQUETTE, Meubler-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant. Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX. Ce Journal parait deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix \$1 par année. On s'abonne à Québec, chez Messieurs D. Martineau, au bureau de Québec Montréal, 15 nov 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS. L'INSTITUT CANADIEN de Québec fonde depuis quelques jours seulement, vient de fonder plusieurs soirées régulières. Quoiqu'ant, l'Institut compte déjà pres de 300 membres sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville. Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'Association. par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien. Salle de l'Institut, 11 février 1848.

Nouveau Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON. HORLOGER ET BIJOUTIER, etc No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à la façon anglaise, à la façon française, de la coupe, de la forme, de la matière, d'acier, de cuivre, d'argent, d'or, de platine, de toutes les matières précieuses, qui après examen seront trouvés être meilleur assortiment qu'il n'y ait jamais été importé en cette ville et qui seront vendus au plus bas prix compatible avec la qualité. J. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, expose qu'il son attention nécessaire méritent une part du patronage public. N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Deux Centas et demi par année, (autre les frais de poste), payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 25s. payable à la fin de chaque semestre. AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avance quatre souscriptions, payant d'avance le semestre (2\$) ou l'année, recevront le journal gratis pendant un an. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois. Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (franc de port) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue St. Famille.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous..... 2s-6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 3s-6d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 4d. Les annonces non accompagnées d'ordre payé écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les arguments, et à en donner quittance. Montréal..... M. F. R. Fabre, etc. Trois-Rivières..... P. Nourie, etc. Répétition..... A. Dallaire, Insit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanstead..... Mr. Pabbé Champagne. Pointe Lévy..... Paul Thibault, Insit. Beauport..... Chs. LeFaville, etc. St. Thomas, (en bas)..... M. Pabbé Kyronac. Iles..... L. Ballentyne, etc. Arp. Ste. Anne la Beaudette, Le Moisan, etc. N. P. St. Charles (Riv. Boyer) Dr. Ls. Labrecque, etc. Iles Vertes..... A. Hoyle, etc. Rimouski..... J. H. Roth, etc. N. P. St. Simons..... Chs. Frs. Caron, etc. Beauport..... Mr. Pabbé Bernard. Châteaue-Richer..... L. C. LeFrançois, etc.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC